



Changement de Statut (Carte Compétences et Talents a Résident)

Par **titexe**, le **15/01/2010** à **14:32**

Bonjour,

je suis teneur d'une carte compétences et talents et je suis de nationalité Marocaine, Du coup Ma carte de séjour est renouvelable une seule fois après 3 ans, donc 6 ans en tout.

Je travaille dans une société internationale au tant qu'Architecte Technique en CDI, j'étais embauché par un cabinet de chasseurs de Tête.

Mes questions sont les suivantes :

1 - Est ce que j'ai le droit de changer mon statut de la carte compétences et talents de 3 ans a résident de 10 ans ?

2 - Est ce que j'ai le droit a la naturalisation ?

Pour information : Ma société est prête a faire le nécessaire pour me soutenir sur n'importe quelle démarche pour rester chez eux et en France bien sur, car ils ont galéré pour trouver mon profil.

Merci d'avance,

Cordialement,

titexe.

Par **Anonyme_anonyme**, le **01/08/2012** à **17:11**

Bonjour Monsieur,

Je suis presque dans la même situation que vous, est-ce-que vous

pouvez m'informer si vous avez pu avoir la carte de 10 ans ou bien

la naturalisation ? Qu'est ce qu'on doit faire exactement pour

s'installer durablement en France ?

Merci d'avance de votre réponse

Par **clandestino**, le **12/02/2014** à **11:07**

Bonjour,

Avez vous des retours là dessus ? Avez vous pu avoir la carte résident ?

Merci de nous tenir informés de votre expérience, car il y en a pas mal qui sont dans votre cas.

Merci par avance

Par **tunisien1974**, le **25/05/2014** à **08:14**

Bonjour, je suis dans la même situation que titexe. J'ai un refus pour la carte de résident avec renouvellement de la carte CCT. La raison est la signature de la lettre de retour au bout de 6 ans. Je suis dans les deux dernières années de mes 6 ans. Qu'en est-il de la naturalisation? Quelqu'un peut nous faire un retour?

Par **ivanho**, le **28/08/2016** à **16:41**

Bonjour,

Je suis ingénieur, colombien, teneur d'une carte compétences et talents que j'ai renouvelé une fois il y a deux ans, il me reste encore un an de séjour régulier en France. Le projet présenté avance bien mais je voudrais savoir si je peux être embauché en CDI en tant qu'ingénieur même si ce poste n'est pas 100% lié au projet présenté. Merci d'avance